EN AVANT LES P'TITS MONSTRES

ACTIVITÉS MANUELLES

DÉCOUVERTE DES ÉMOTIONS

DÉVELOPPER L'IMAGINAIRE

JEUX COLLECTIFS

MOMENTS LECTURE SUR LE THÈME DES MONSTRES

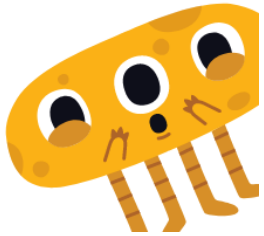

Calendrier 2023/2024 des réservations en ligne via le « Portail Famille »

Périodes	Ouverture des réservations	Clôture des réservations ou modifications
Mercredis Septembre-Octobre 2023	Mercredi 26 Juillet 2023	Jusqu'à 7 jours avant la journée réservée (avant minuit)
Vacances de Toussaint 2023	Lundi 11 Septembre 2023	Jusqu'à 10 jours avant la journée réservée
Mercredis Novembre-Décembre 2023	Mercredi 27 Septembre 2023	Jusqu'à 7 jours avant la journée réservée (avant minuit)
Vacances de Noël 2023	Lundi 13 Novembre 2023	Jusqu'à 10 jours avant la journée réservée
Mercredis Janvier-Février 2024	Mercredi 29 Novembre 2023	Jusqu'à 7 jours avant la journée réservée (avant minuit)
Vacances d'Hiver 2024	Lundi 8 Janvier 2024	Jusqu'à 10 jours avant la journée réservée
Mercredis Février-Mars-Avril 2024	Mercredi 24 Janvier 2024	Jusqu'à 7 jours avant la journée réservée (avant minuit)
Vacances de Printemps 2024	Lundi 4 mars 2024	Jusqu'à 10 jours avant la journée réservée
Mercredis Mai-Juin-Juillet 2024	Mercredi 20 Mars 2024	Jusqu'à 7 jours avant la journée réservée (avant minuit)
Vacances d'Eté 2024	Lundi 27 Mai 2024	Jusqu'à 10 jours avant la journée réservée

Attention, conformément au règlement intérieur des ACM, la réservation des mercredis et vacances scolaires est obligatoire. L'enfant ne pourra être accueilli si cette réservation n'a pas été faite et validée. La réservation peut s'effectuer en ligne sur le site de la CdC via le portail famille, ou à défaut par le biais d'un formulaire de réservation papier à retirer au sein de chaque accueil de loisirs (un délai supplémentaire de traitement sera dès lors nécessaire). Les réservations sont enregistrées au fur et à mesure de leur arrivée, dans la limite du nombre de places disponibles pour chaque accueil de loisirs. Un mail de confirmation sera adressé. Une liste d'attente sera constituée le cas échéant. Les familles seront automatiquement prévenues par mail si la demande est acceptée suite à un désistement. Il est conseillé aux familles de vérifier l'information directement sur le portail famille et de penser à annuler la demande sur liste d'attente si une autre solution de grade a été trouvée entre temps.
Toute activité réservée, non fréquentée par l'enfant sans demande d'annulation justifiée dans les délais, sera facturée intégralement à la famille selon le tarif correspondant à son quotient familial (sauf maladie ou cas de force majeure)

L'équipe se réserve le droit de changer le planning d'activités : en fonction du temps (Pour les animations en extérieur) et du souhait des enfants (prise en compte de leurs attentes et demandes dans la mise en place et l'organisation des activités)

Médoc Estuaire
Communauté de communes

3-5 ans

ALSH Soussans
Mercredi janvier-février 2024

Direction :

Juanita Carbonnel

06.45.75.21.99 / 05.56.56.97.65

mssoussansarcins@medoc-estuaire.fr

OUVERTURE : 7H00
FERMETURE : 19h00

santé famille retraite services